

Une autre vie s'invente ici

## Affirmer l'action

### Notre nouvelle ambition

- **Agir encore plus et agir autrement**

Dépasser les approches sectorielles et intervenir au plus près des enjeux locaux  
Adopter de nouveaux modes d'agir  
Valoriser les actions et interventions

- **Recentrer, collaborer**

Renforcer l'appropriation de la Charte avec les partenaires et dans les collaborations  
Faire du Parc l'instance favorisant la cohérence des actions locales  
Renforcer les démarches de participation et d'expérimentation avec tous les acteurs et les habitants

- **Comprendre, connaître et faire-savoir**

Renforcer, piloter et partager l'observation et la veille  
Mesurer la plus-value du label « Parc naturel régional », la piloter et la faire connaître



### Le mot de la présidente

Véritable boussole pour notre activité quotidienne au service de la protection et du développement de nos territoires, la Charte que nous avons collectivement engagée il y a une décennie arrive progressivement au stade de la révision. Pour engager cette révision, nous pouvons nous appuyer sur l'évaluation à mi-parcours de la Charte. Ce document présente les grandes étapes de cet exercice d'évaluation tout à fait nécessaire au plan réglementaire, mais que j'envisage aussi comme une véritable opportunité.

Traçons ici ensemble la feuille de route qui va permettre à notre Parc, avec tous ses Partenaires, de cheminer vers une évaluation lucide et globale afin de mettre en place les cadres d'un projet de renouvellement stratégique et ambitieux. Mettre en avant le chemin accompli, déterminer pragmatiquement celui qu'il reste à faire est aussi indispensable que construire dès à présent les conditions d'une mobilisation enthousiaste et réaliste à laquelle je vous appelle tous et toutes pour dessiner, à l'horizon 2028, le territoire dans lequel nous voulons vivre et celui que nous voulons léguer à nos enfants.

#### Sophie WAROT-LEMAIRE

Conseillère Départementale du Pas-de-Calais  
Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale



### Ils construisent chaque jour le Parc :

**154** communes adhérentes et **4** associées

**10** Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et **#**associé

**2** organismes consulaires

La Région Hauts-de-France

03 21 87 90 90

03 21 87 90 90

L'Etat

Le Département du Nord

#### Maisons du Parc :

> Manoir du Huisbois, Le Wast

> Maison du Marais, Saint-Martin-lez-Tatinghem

adresse postale : BP 22, 62142 LE WAST

Tél 03 21 87 90 90

info@parc-opale.fr

www.parc-opale.fr

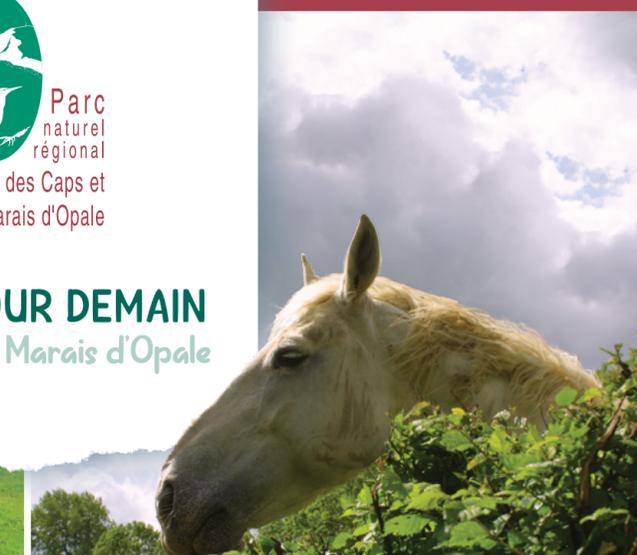
Facebook : Parc Opale



Une autre vie s'invente ici



**AGIR POUR DEMAIN**  
en Caps et Marais d'Opale



**Synthèse de l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale 2013...2028**



Septembre 2023

## pourquoi et comment ?

L'évaluation régulière d'un Parc naturel régional est une obligation. Elle est pilotée par les élus du Parc, accompagnée et soutenue par la Région Hauts-de-France, l'Etat, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et mise en œuvre par les équipes techniques du Parc et ses partenaires sur le territoire.

L'évaluation à mi-parcours a pour objectif d'identifier le parcours accompli et les domaines d'actions à renforcer : la trajectoire d'évolution des milieux, les dynamiques institutionnelles, les évolutions réglementaires en vue d'actualiser l'action pertinente au service du projet de territoire. En presque trois années, une demi-douzaine de réunions et séminaires en divers points du territoire ont permis de recueillir un riche ensemble de témoignages sur l'action concrète du Parc naturel régional comme levier de développement durable, d'adaptation et transition territoriale.

Cette étape de l'évaluation pose aussi les jalons de la vision vers les fondements de la future Charte à l'horizon 2029.

**Ce document constitue ainsi la synthèse du rapport d'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.**

Pour aller plus loin

[www.parc-opale.fr](http://www.parc-opale.fr)

- ▶ Le rapport complet d'évaluation à mi-parcours
- ▶ La Charte 2013-2028 du Parc naturel régional et sa synthèse reprenant les 5 vocations, les 18 orientations et les 57 mesures
- ▶ Les rapports annuels d'activités du Parc naturel régional

### 1 PRÉSERVER

- ▶ Plan de paysage du bocage Boulonnais
- ▶ Maintien de l'agriculture en zones humides (marais audomarois, de la Slack...)
- ▶ Charte signalétique
- ▶ Patrimoine bâti (pierre, torchis, petit patrimoine rural...)

1 2 3 4 5 6 7 8

### 2 VALORISER

- ▶ Geopark Transmanche
- ▶ Savoir-faire locaux (Valeurs Parc)

1 2 3 4 5 6 7 8

### 3 AMÉNAGER

- ▶ Restauration écologique de la Hem
- ▶ Coups de cœur du Parc
- ▶ Maisons du Parc à Le Wast et Saint-Martin-lez-Tatinghem

1 2 3 4 5 6 7 8

### 4 SENSIBILISER

- ▶ Animations nature à destination de tous les publics
- ▶ Démarche artistique
- ▶ Voyage d'études, journée de terrain (élus, partenaires, agriculteurs, habitants...)

1 2 3 4 5 6 7 8

### 6 ANTICIPER

- ▶ Développement de pratiques agricoles durables (projet européen Transaé)

1 2 3 4 5 6 7 8

### 5 INNOVER

- ▶ SAS Eco
- ▶ Boulonn'haies durables
- ▶ Création d'une filière locale d'isolant biosourcé à base de laine de mouton

1 2 3 4 5 6 7 8

### 7 GERER

- ▶ Espaces naturels (pré communal d'Audresselles, ...)

1 2 3 4 5 6 7 8

### 8 CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE

- ▶ Suivi d'espèces emblématiques (Butor étoilé, Damier de la succise, chauves-souris, Vipère péliade...)

1 2 3 4 5 6 7 8

### 9 ÊTRE SOLIDAIRE

- ▶ Lutte contre les inondations dans la vallée de la Hem (pratiques agro-écologiques)
- ▶ Auto-réhabilitation accompagnée (particuliers et collectivités)
- ▶ Chantiers participatifs
- ▶ Paiements pour services environnementaux à destination des agriculteurs

1 2 3 4 5 6 7 8

### 10 ACCOMPAGNER

- ▶ Programme de plantation à destination des agriculteurs, particuliers (Plantons le décor), des collectivités
- ▶ Conseils énergie (France Rénov')

1 2 3 4 5 6 7 8

### 11 DÉVELOPPER

- ▶ Énergies renouvelables (solaire, bois, géothermie...)
- ▶ Tourisme durable (projet européen BCHT)

1 2 3 4 5 6 7 8

### 12 COOPÉRER

- ▶ Document d'objectif du littoral
- ▶ Groupe de travail marais (Réserve de biosphère)
- ▶ Plan de paysage du bassin carrier
- ▶ Dotation biodiversité à destination des communes

1 2 3 4 5 6 7 8

création du parc naturel régional éclaté du Nord - Pas-de-Calais constitué de trois parcs (Audomarois, Boulonnais, Plaine de la Scarpe et de l'Escaut)

début de la réflexion sur le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (regroupement des parcs Audomarois et Boulonnais)

décret portant classement du parc naturel régional des Caps et marais d'Opale

reclassement du parc naturel régional des Caps et marais d'Opale

reclassement du parc naturel régional des Caps et marais d'Opale ?

1986

1996

2000

2013 évaluation intermédiaire 2028

## Les défis de la Charte 2013-2028

Au travers de la Charte, le Parc naturel régional porte des démarches favorables aux patrimoines (protection de la biodiversité et des paysages) et en fait des atouts de développement (agriculture, économie de proximité) au service d'un bien-vivre ensemble sur le territoire.

Toujours fragile, l'équilibre entre deux vocations apparemment opposées est d'autant plus essentiel à l'heure où les risques de fragilisation écologiques, de transition énergétique et socio-économiques s'accroissent.

Les signataires de la Charte affirment le rôle majeur du Parc pour identifier les ressources environnementales, sensibiliser aux valeurs patrimoniales et faire partager les connaissances et l'attachement de tous, habitants, exploitants, visiteurs, aux communs d'exception que sont les sites et paysages des Caps et Marais d'Opale.

Lieu d'expérimentation pour l'aménagement et le développement local et durable du territoire, le Parc naturel régional doit continuer de favoriser l'impulsion de nouvelles dynamiques et être porteur ou accompagnateur de projets novateurs et ambitieux. Pour tous les acteurs du Parc, « Une autre vie s'invente ici » n'est pas un simple slogan ! Cet état d'esprit doit être conservé pour les décennies à venir car elles seront déterminantes pour l'avenir des relations entre les humains et la nature.